

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 002-7105/19/CM

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

MET 19/12418/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a été prescrite par une délibération du Conseil de la Métropole du 28 février 2019.

L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ; cette première phase a été l'occasion pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile d'établir un programme de travail et un calendrier prévisionnel précis du processus d'élaboration du document.

Elle a permis notamment aux élus, au regard des enjeux et des orientations établis, de définir l'ambition à donner à ce document de planification urbaine afin qu'il réponde aux objectifs traduits pour le Territoire à l'horizon 2040. Ainsi, un certain nombre d'outils réglementaires devront être déclinés et élaborés dans les phases suivantes du processus, dès 2020 et jusqu'à son approbation en 2022.

La pluralité des thématiques à traiter, l'étendue du Territoire et l'ambition du projet de développement, impliquent qu'un certain nombre d'études et de travaux soient élaborés, notamment afin de doter le document de planification d'outils réglementaires spécifiques et adaptés aux besoins identifiés. A titre, d'exemple, il est prévu de développer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui pourront être sectorielles, ou thématiques.

- OAP sectorielles :

Une trentaine de secteurs devront être encadrés par ce type d'outils de programmation (notamment les zones de projets et d'urbanisation futures). Ils présentent des enjeux majeurs, notamment dans les communes traversées par le futur Val'tram, où les modes d'aménagements urbains devront être repensés.

- OAP thématiques :

Les OAP peuvent également être thématiques et ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du Territoire ; elles permettront la prise en compte et l'intégration dans tout projet urbain d'enjeux tels que :

- La question d'intégration et de la gestion du cycle de l'eau (désimperméabilisation, intégration et valorisation du cours d'eau, gestion des eaux pluviales...) ;
- La question de la qualité urbaine et du bio-climatisme (Transition énergétique, nature en ville...) ;
- La valorisation des centres et hameaux patrimoniaux (Formes urbaines, volumétries, aspects architecturaux, espaces publics...).

L'élaboration de ces outils ambitieux sont conditionnées à la réalisation de plusieurs études urbaines et à l'acquisition d'une certaine ingénierie sur des thématiques pointues, par plusieurs bureaux d'études spécialisés.

Par ailleurs, l'année 2019 a permis la sollicitation des personnes publiques associées et consultées au projet, ainsi que d'autres partenaires institutionnels. Ils ont eu l'occasion de formaliser leurs attentes respectives dans le cadre de ce projet. Notamment, les services de l'Etat ont, au travers d'un Porter A Connaissance (PAC) et d'une note d'enjeux du Préfet, établi le périmètre précis des études que le Territoire devra réaliser et traduire dans le PLUi.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Particulièrement, le chantier à engager autour d'une meilleure connaissance des risques contraignant le Territoire (inondation, incendie, mouvements de terrains, mines...) dans les communes non couvertes par un Plan de Prévention des Risques, et la nécessité de les traduire par des pièces dédiées (Zonages et règles de constructibilité pour chaque risque) sont conditionnés à la réalisation d'études d'experts.

Aussi, cette première année du projet a permis d'identifier les besoins complémentaires en termes d'accompagnement de la personne publique compétente pour l'élaboration de ce projet. Ces dépenses sont rattachées aux dépenses d'investissement, dans la mesure où elles participent et contribuent entièrement à l'élaboration du document d'urbanisme.

Entre autre, sur des prestations telles que :

- Le conseil juridique (nécessité d'accompagnement par un cabinet d'avocat tout au long du processus d'élaboration du document : écriture et relecture d'actes, production de notes juridiques, assistance dans certaines réunions, analyse de problématiques urgentes, gestion des précontentieux et contentieux etc...) ;
- La communication et la concertation (production de supports de communication permettant un partage large auprès de la population du territoire : panneaux de la concertation, supports vidéos, organisation et animations de réunions publiques, ateliers participatifs, création et maintenance d'un site internet dédié...) ;
- Les questions d'accessibilité de ces documents aux personnes malvoyantes.

Enfin, la dimension intercommunale du projet, implique la multiplication de la logistique et des frais engendrés par la procédure règlementaire d'élaboration du document (mesures de publicité, reprographie, organisation et gestion de l'enquête publique...).

Par conséquent, cette meilleure connaissance du périmètre des études, des attentes des élus du Territoire et de l'ambition à donner au projet de PLUi, nécessitent une revalorisation globale du montant initialement estimé pour ce projet.

Par délibération du 16 mai 2019, il a été créée l'opération d'investissement n° 2019400500 relative aux études d'élaboration du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile d'un montant de 400 000 euros T.T.C inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 194064BP de la Métropole.

Compte tenu des éléments précités, celle-ci doit être revalorisée pour un montant de 3 720 000 euros T.T.C., portant le montant global de l'opération à 4 120 000 euros T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- La délibération qui a créé l'Autorisation de Programme et l'opération du 16 mai 2019 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 22 octobre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser de nombreuses études urbaines afin d'élaborer les outils réglementaires du PLUi ;
- Que les services de l'Etat confient au Territoire la réalisation d'études d'expertise sur les risques, à traduire réglementairement dans le PLUi ;
- Qu'il convient d'accompagner le Territoire sur des prestations complémentaires telles que du conseil juridique ou de la communication ;
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation de l'opération d'investissement relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2019400500 relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, pour un montant de 3 720 000 euros T.T.C. Cette revalorisation porte le montant de l'opération n° 2019400500 de 400 000 euros T.T.C avant révision à 4 120 000 euros T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en dépenses d'investissement au chapitre 45, sous politique C120.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

CP 2019 : 0 euros T.T.C
CP 2020 : 2 300 000eurosT.T.C
CP 2021 : 1 100 000 euros T.T.C
CP 2022 : 720 000euros T.T.C

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019